

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

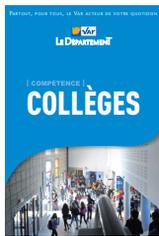


LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

# COLLÈGES





La collection de 7 ouvrages édités par le Conseil départemental illustre les 7 principales compétences du Département du Var.

Retrouvez aussi les compétences départementales en vidéo sur la chaîne  YouTube du Département du Var.



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE | COMPÉTENCE |

# COLLÈGES

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



## REPÈRES

Contexte  
et enjeux  
*p. 5*

Les collèges  
en chiffres  
*p. 8*

Organisation  
du Département  
*p. 10*



## COLLÈGES ET GYMNASES

Proximité et  
qualité  
*p. 15*

Équipement et  
mobilier  
*p. 28*



## AGENTS ET FONCTIONNEMENT

Personnel  
*p. 37*

Restauration  
scolaire  
*p. 42*

Dotation  
et subvention de  
fonctionnement  
*p. 54*

Ouverture des  
collèges, hors  
temps scolaire  
*p. 55*



## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET JEUNESSE

Projets  
éducatifs  
spécifiques  
*p. 57*

Action  
jeunesse  
*p. 65*

Bourse  
départementale  
*p. 66*

Portail  
des collèges  
*p. 67*



ES

# REPÈRES |

ES

ES

ES



# La compétence collèges, c'est le Département !

## Les lois de décentralisation dites "Lois Defferre" de 1982 et 1983 ont réparti les compétences en matière d'enseignement public :



- les Communes gèrent les écoles primaires,
- **les Départements, les collèges,**
- les Régions, les lycées,
- et l'État, l'enseignement supérieur.

Les Départements assurent ainsi la construction, l'aménagement, l'entretien et le financement du fonctionnement des collèges. Ils assument également l'équipement, qu'il soit mobilier ou informatique, mais aussi des infrastructures sportives.

L'intervention départementale est étendue aux établissements privés sous contrat avec l'État en 1985.

**En 2004**, la loi du 13 août relative aux libertés et responsabilités locales renforce les compétences des Départements en la matière. Elle leur confie la responsabilité de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments des collèges. Les Conseils départementaux définissent également la carte scolaire, c'est-à-dire qu'ils précisent dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

**Depuis 2007**, ils sont aussi chargés du recrutement et de la gestion des personnels techniques et de service (Adjointes territoriales des établissements d'enseignement - ATTEE) qui exercent leurs missions dans les collèges.

# Une autonomie affirmée



**L**es collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont chargés de mettre en œuvre le service public de l'enseignement, qui est un service public d'État, au bénéfice des élèves du second degré, de la sixième à la troisième.

Comme tous les établissements publics, les EPL ont une personnalité morale et disposent d'une autonomie administrative et financière conférée par le décret du 30 août 1985. **Les collèges donc sont financièrement**

**autonomes.** Le Département a la charge de la rémunération des personnels techniques et de service (ATTEE) placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et verse une subvention de fonctionnement pour les collèges. L'État assure la rémunération du personnel autre que ATTEE et certaines dépenses pédagogiques. Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par le Département, l'académie et le préfet. Le chef d'établissement est responsable de l'exécution du budget.

**Les collèges disposent également d'une autonomie pédagogique et éducative :** organisation de l'établissement en classes et répartition des élèves, emploi des dotations en heures d'enseignement, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation des élèves, ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique, choix de sujets d'études spécifiques à l'établissement, en particulier pour compléter ceux qui figurent aux programmes nationaux...

**Cette autonomie garantit l'efficacité pour décliner, au niveau local, les orientations nationales. La loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, conjuguée à la loi d'orientation relative aux lois de finances, en réaffirme la finalité : la réussite des élèves.**

# La politique du Département

**L**es jeunes sont l'un des publics privilégiés du Département du Var. Soucieux d'accueillir les collégiens varois dans les meilleures conditions, le Département du Var poursuit sa politique d'investissement pour favoriser la réussite scolaire dans un environnement durable et une technologie numérique.



Afin d'adapter ses collèges aux problématiques des territoires, le Département du Var a conduit en 2010 une étude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires pour les années 2010 à 2020, relancée pour la période 2019-2029. Cette étude territorialisée a permis de programmer, d'une part, la construction et l'extension de certains collèges et d'adapter d'autre part, la répartition des élèves en fonction des évolutions démographiques. Cette étude est mise à jour chaque année et permet au Département d'accueillir les jeunes varois dans des conditions d'enseignement optimales. De plus, qu'il s'agisse de mettre à niveau le patrimoine existant ou de construire et d'agrandir les bâtiments scolaires, il privilégie la qualité environnementale.

Le développement des énergies renouvelables, le schéma de performance énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont autant de chantiers en cours.

# Les chiffres

**48 000**   
collégiens

**71** collèges publics,   
soit un collège pour deux communes et 14 collèges privés

**565** élèves / collège

**2** internats

## Restauration

**68** cuisines  intégrées

**32 000**  demi-pensionnaires, soit **3/4** des collégiens  
**4 millions** de repas servis par an

**4€** sur **7€** (prix de revient du repas)  
sont pris en charge par le Département.

## 42,5 millions d'€

dépensés en moyenne chaque année par le Département (dotations de fonctionnement pour chaque établissement, travaux, équipement numérique, restauration scolaire, actions éducatives, entretien et maintenance courante des établissements...)

Plus de **14 000** ordinateurs installés dans les collèges  
**2 650** vidéo-projecteurs  
**33** tableaux numériques

**900** agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration des collèges



**60** collèges disposent d'un débit supérieur ou égal à 30 Mb/s  
**30 000** connexions par mois au portail des collèges [www.colleges.var.fr](http://www.colleges.var.fr)

**30**



**gymnases** construits depuis 2000  
**+ 3** nouveaux dans les 3 ans à venir

**2,5 millions d'€ / an**

pour le transport de 915 élèves et étudiants handicapés



# 2 directions gèrent les

D'un côté, la **Direction des Bâtiments et Équipements Publics (DBEP)** gère la construction, la maintenance et l'entretien des bâtiments.

## Missions

- Construction et restructuration lourde des bâtiments et collèges.
- Entretien, gestion technique et exploitation du patrimoine immobilier départemental : 71 collèges et près de 200 bâtiments.

## la DBEP

**EFFECTIF**  
plus de 120 agents

### 4 pôles techniques bâtiments :

- TOULON EST •
- TOULON OUEST •
- SAINT-MAXIMIN •
- DRAGUIGNAN •

Ces 4 pôles techniques bâtiments assurent la maintenance, des travaux d'aménagements et la pérennité du patrimoine, (Gros entretien renouvellement, entretien, maintenance, gestion technique et réglementaire).

## Organisation

### CELLULE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Production des outils de pilotage d'activité de la direction, coordination des dossiers stratégiques administratifs, gestion de la communication et du dialogue interne, pilotage du traitement des demandes internes et externes.

### SERVICE MARCHÉS

Passation et notification de l'ensemble des marchés de la direction, l'exécution administrative des marchés, la gestion du pré-contentieux des marchés, le contrôle juridique des marchés de maîtrise d'ouvrage déléguée.

### PÔLE INGÉNIERIE TRANSVERSAL

- Service pilotage et programmation techniques : pilotage et coordination technique des pôles et services techniques (stratégie, reporting, procédures, planification/programmation, élaboration de certaines pièces techniques marchés)

- Service fluides et énergies : gestion, suivi exploitation, amélioration, modernisation, innovation et ENR

- Service conduite d'opérations : grands projets bâtimentaires architecturaux (faisabilité, planification, programmation, études MO, travaux, réception)



# collèges

De l'autre, la Direction des Collèges (DC) fait le relais entre la pédagogie et la vie du collège.

## Missions

- Offrir les meilleures conditions pour travailler dans des collèges modernes.
- Améliorer la vie dans les collèges.
- Développer une restauration de qualité.

la DC

EFFECTIF  
plus de 900 agents

## Organisation

### SERVICES AFFAIRES GÉNÉRALES ET ACTIONS ÉDUCATIVES

Gestion générale  
et financière du  
fonctionnement  
des collèges.

### PÔLE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Gestion de proximité  
des collèges.

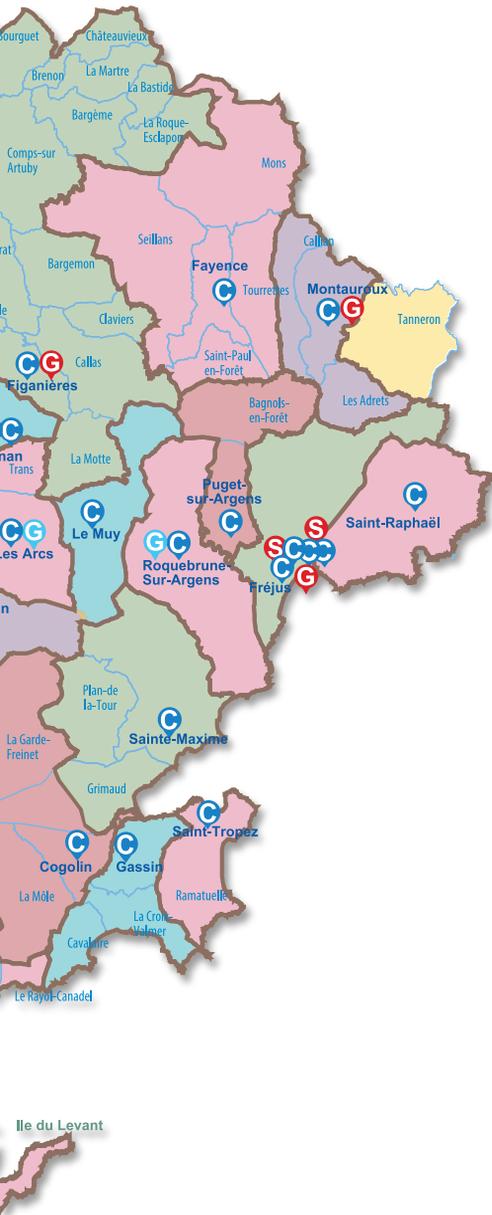
### SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET ÉQUIPEMENT

Mise en place d'une restauration  
de qualité accessible et durable.  
Acquisition du mobilier  
scolaire et de matériels  
d'entretien.

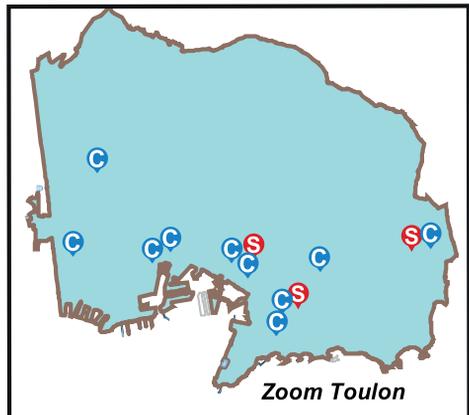




# et gymnases du Var



-   **COLLÈGE PUBLIC**
-   **GYMNASSE / SALLE DE SPORTS**
-  **GYMNASSE EN COURS**
-   **COLLÈGE EN RESTRUCTURATION / EN ÉTUDE**
-  **PÉRIMÈTRE DES VILLES**
-  **PÉRIMÈTRE DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES**
-  **\* Construction d'une salle de sports provisoire transformée en auditorium, une fois le gymnase construit**



SECO

# COLLÈGES & GYMNASES |



# Proximité et qualité

**L**e Département fait le choix de la proximité en réalisant des collèges à l'échelle des bassins de vie pour offrir des infrastructures proches des habitants. Il construit des établissements à taille humaine pour recevoir les collégiens dans un environnement de travail agréable. Ces travaux de construction ou de rénovation, le Département les mène en choisissant la qualité architecturale et environnementale.

## Comment choisit-on le lieu d'implantation d'un collège ?

Pour connaître l'évolution du nombre de collégiens pour les 2 ou 3 années à venir, l'Éducation nationale réalise des études à court terme qui donnent une tendance.

Le Département du Var, lui, mène des études prospectives concernant la population scolaire sur une dizaine d'années. Ces études prennent en compte les données démographiques de l'INSEE

mais également les programmes de construction de logement, le développement d'une zone d'activités qui pourraient engendrer la création d'emplois... Ce qui permet d'affiner au mieux les tendances à venir. Sur certains secteurs en mutation rapide, des analyses ponctuelles sont aussi effectuées. Ces études sont révisées chaque année.



## Proximité et qualité

### Le périmètre de recrutement des collèges géré par le Département



La carte scolaire attribuée à chaque enfant, un collège en fonction de son lieu d'habitation. C'est le Département qui définit la sectorisation, c'est-à-dire le périmètre de recrutement des collèges. En revanche, l'inscription et l'affectation des élèves est faite par la direction académique.

La sectorisation permet de proposer aux élèves une place dans un collège proche de leur domicile et de répartir de manière équilibrée les effectifs sur un territoire.

Parfois, une modification de la sectorisation est nécessaire. Certains établissements présentent des effectifs devenus trop importants au fil des ans. Il s'agit alors d'équilibrer les collèges pour respecter le bien-être des élèves. Le Département entame une démarche de concertation

avec les différents acteurs concernés : l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves et les élus locaux. Un dossier de sectorisation est monté, préconisant de nouvelles dispositions. Il est présenté au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) avant le vote de la commission permanente du Département.

## Des constructions modernes et durables

**Des collèges plus fonctionnels**, voici l'objectif du Département. Ces collèges doivent être économes et agréables à vivre pour offrir plus qu'un lieu d'études, un vrai lieu de vie. Chaque année, le Conseil départemental investit de manière conséquente dans la modernisation des collèges. Dans les collèges neufs ou rénovés, le personnel éducatif constate que les élèves sont plus apaisés et tournés vers le travail. Les professeurs et les collégiens sont plus impliqués dans la vie de l'établissement.

**Les collèges varois allient modernité architecturale et approche environnementale exemplaire.** Tout est pensé pour que les bâtiments s'intègrent parfaitement dans le paysage, pour que l'eau et les énergies soient économisées au maximum, pour que les confort acoustique et visuel fassent partie intégrante des collèges. Des technologies ultramodernes et écologiques sont utilisées : chaudières à bois, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, isolation performante, détecteurs de présence sur les éclairages... En plus d'être respectueux de l'environnement, ces bâtiments ont des coûts de fonctionnement moins élevés.

**Chaque établissement est conçu en fonction des attentes et des besoins locaux.** La volonté du Département est d'apporter une réponse adaptée. Un système qui fonctionne bien dans un secteur du Var, n'est pas forcément le bon ailleurs. Tout dépend de l'environnement proche de l'établissement. Les chaudières bois, par exemple, sont préconisées lorsque l'alimentation en bois peut se faire facilement à proximité.



## Des bâtiments accessibles



Depuis de nombreuses années, le Département est engagé dans la mise en accessibilité de ses 71 collèges publics, des gymnases et des auditoriums. Dès 2010, il a été précurseur en la matière en étant un des premiers Départements de France à voter un Schéma départemental d'accessibilité. Pour poursuivre cette mise aux normes, la collectivité a voté, en octobre 2015, une programmation s'inscrivant dans la démarche des Agendas d'accessibilité programmée (ADAP) pour un montant de 23,7 millions d'euros, inscrits et répartis sur 9 ans. Les établissements accueillant des classes Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour les élèves atteints d'un handicap physique et/ou sensoriel sont prioritaires.



**V**éronique Franke est directrice des Bâtiments et Équipements publics (DBEP). Architecte de formation, elle a d'abord travaillé en agence, puis a dirigé des services d'urbanisme en mairie. Elle a intégré le Département en 2004.

## Des objectifs ambitieux



*“Le Département se fixe des objectifs environnementaux et de performance ambitieux et qualitatifs. Pour nos constructions de collèges, nous avons suivi les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) ou BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) pour lesquelles plusieurs cibles sont à satisfaire : performance énergétique, éco-matériaux, économie des fluides, énergies renouvelables et dispositifs innovants, équilibre écologique, protection environnementale, chantier à faible nuisance, préoccupation de fonctionnement, confort, économie, efficacité, durabilité...*

*Sur un plan plus architectural, une des attentes départementales concerne l'intégration dans le site, la réponse harmonieuse à un environnement existant tout en favorisant une traduction conceptuelle contemporaine raisonnée. Les procédures de concours qui sont organisées à l'occasion et préalablement à la réalisation des équipements mobilisent des candidatures très nombreuses favorisant ainsi la richesse et la diversité architecturales des propositions. À travers cette procédure, le Département sélectionne 4 à 5 candidats, sur leurs compétences et références. Ils seront amenés à présenter un projet sur la base d'une esquisse, permettant à la collectivité et au jury constitué d'élus mais également de professionnels (architectes et membres du CAUE par exemple) de procéder à la désignation du projet lauréat. Les derniers collèges construits sont des exemples de réussite adaptées et diversifiées au contexte environnemental”.*

## La naissance d'un collège en 5 étapes

Que ce soit pour la construction d'un nouveau collège ou pour donner une seconde vie à un établissement vieillissant, plusieurs étapes sont nécessaires, de la définition du projet à la livraison.



### 1 DÉFINITION DU PROGRAMME ET ÉTUDES PRÉALABLES

- IDENTIFICATION DES BESOINS
- RECHERCHE DU SITE ADÉQUAT
- ÉTUDES PRÉALABLES
- PROFIL DU FUTUR COLLÈGE
- DÉFINITION DU BUDGET
- MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE PROJET
- VOTE DE LA DÉLIBÉRATION



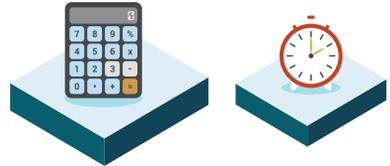
## ▶ 2 L'APPEL D'OFFRES

- LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE
- DÉSIGNATION D'UN JURY
- DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET DU PROJET ARCHITECTURAL RETENU
- DÉSIGNATION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE, CSPS, ASSISTANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE



## ▶ 3 L'ÉTAPE ADMINISTRATIVE

- PROJET AFFINÉ PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE
- CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL
- CONSULTATION DES ENTREPRISES



## ▶ 4 LES TRAVAUX (équipe de construction)

- INSTALLATION ET PRÉPARATION DU CHANTIER
- RÉALISATION DES TRAVAUX



## ▶ 5 LA RÉCEPTION DES TRAVAUX ET L'OUVERTURE

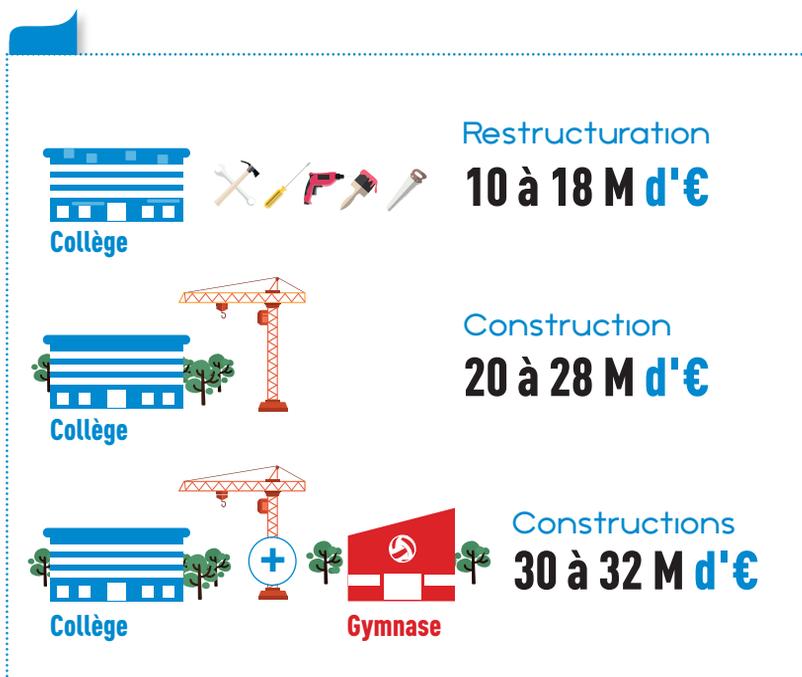
- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS (maître d'œuvre)
- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES LOCAUX (commission de sécurité)
- OUVERTURE DU COLLÈGE



## Proximité et qualité

### La construction d'un collège, combien ça coûte\* ?

En 10 ans, le Conseil départemental a construit ou restructuré près d'une trentaine de collèges. Ces opérations ont été financées à 100 % par le Département. Pour chacune, il a lancé un concours d'architecture pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre opérationnelle, et des appels d'offres pour effectuer les travaux de construction puis de maintenance des locaux.



\* Coûts variant en fonction de la capacité d'accueil, du niveau d'équipement et des travaux annexes.

## Le CAUE, une bonne ressource



Ils sont nés avec la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 : les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont aujourd'hui présents dans 93 départements. Récemment, la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (CAP), fait du CAUE l'outil de formation des élus sur la qualité architecturale. Le CAUE du Var conseille et accompagne, entre autres, toutes les collectivités locales varoises. Il est géré par un conseil d'administration, présidé par un conseiller départemental. Il rassemble 6 autres élus du Départe-

tement, des représentants des collectivités, de l'État, des personnes qualifiées, des professionnels et un représentant du personnel. Les profils au sein de cette équipe sont pluridisciplinaires dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, les paysages, le graphisme, la communication, la géomatique et la gestion administrative et comptable. Son financement provient des recettes de la taxe départementale liée aux permis de construire.

Réhabilitation énergétique, construction neuve, choix des matériaux, étanchéité à l'air... Le CAUE du Var informe, conseille, sensibilise et forme tous les publics sur l'architecture méditerranéenne durable. Un vrai centre ressource !

## Proximité et qualité

### Des restructurations totales pour un meilleur confort



Quand un collège devient trop ancien, le Département engage de gros travaux de rénovation voire de restructuration totale. Ces travaux s'accompagnent parfois d'une extension. Il s'agit de restaurer des locaux en mauvais état, qui ne correspondent plus aux exigences actuelles. Certains bâtiments, trop vétustes, peuvent même faire l'objet d'une démolition. La réhabilitation est aussi l'occasion de réorganiser complètement les lieux et de créer de nouveaux espaces. Enfin, elle permet d'améliorer les caractéristiques environnementales des bâtiments anciens, souvent économes.

Des études diverses de diagnostic technique et un état des lieux sont à réaliser au préalable : structure, performance énergétique, démolition, amiante...

Selon le phasage des travaux et le maintien des élèves sur le site pendant le chantier, d'autres interventions peuvent être nécessaires, comme la mise en place de préfabriqués provisoires ou le transfert des collégiens vers un collège relais. Ces dispositifs vont générer des coûts supplémentaires d'aménagement, de déménagement et de transport des élèves, qui sont intégrés dans le montant de l'opération.

**Entre 2009 et 2019**  
le Département a restructuré  
**12 collèges**

## Un plan de rénovation pour les collèges varois de 110 M d'€ (phase 1)



Le Département lance un plan ambitieux de rénovation des collèges sur l'ensemble de son territoire. Ce plan, dont la première phase a débuté en 2019 pour une durée de 5 ans, mobilise un budget global de **110 millions d'euros**.

Il s'articule autour de 3 axes :

### Rénovation

Un programme pluriannuel de travaux multi-techniques qui devrait représenter 70 % du budget et qui concernera 23 collèges durant la phase 1. Les actions de gros entretien porteront sur les bâtiments et viseront à rénover les structures.

### Transition énergétique dans 7 collèges

pour chaque collège, des études vont être lancées afin de définir les travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique, la qualité d'ambiance des établissements, tout en réalisant les travaux de gros entretien nécessaires. Les aménagements pourront notamment concerner la reprise des isolations en toiture, en façade, l'optimisation des systèmes de chauffage et de ventilation, le remplacement des huisseries...

**Ces 3 axes**  
ont pour objectif commun l'optimisation des frais de gestion, de fonctionnement, d'exploitation des collèges.

### Amélioration de la qualité de l'accueil dans les 71 collèges varois

travaux de maintien à niveau des équipements, d'adaptation des locaux par des aménagements et du renouvellement de mobilier.



# Carte / Première phase du plan de rénovation des collèges



## Collèges déjà concernés par une restructuration ou une construction

Bandol	1	Raimu
La Seyne-sur-Mer	2	L'Herminier
Toulon	3	Peiresc
Besse-sur-Issole	4	Frédéric Montenard
Saint-Raphaël	5	L'Estérel
Carcès	6	Geneviève de Gaulte-Anthonioz
Aups	7	Henri Nans

## Collèges priorités pour des travaux de rénovation

Barjols	1	Joseph d'Arbaud
Garéoult	2	Guy de Maupassant
Saint-Cyr-sur-Mer	3	Romain Blache
Six-Fours-les-Plages	4	Font de Fillol
La Seyne-sur-Mer	5	Marie Curie
Toulon	6	Henri Wallon
		Marcel Pagnol
		Pierre Puget
		Les Pins d'Alep
		Django Reinhardt
		George Sand
La Garde	7	Jacques-Yves Cousteau
Solliès-Pont	8	Lou Castellans
Hyères-les-Palmiers	9	Gustave Roux
La Londe-les-Maures	10	François de Leusse
Gassin	11	Victor Hugo
Saint-Tropez	12	Le Moulin Blanc
Roquebrune-sur-Argens	13	André Cabasse
Fréjus	14	Villeneuve
		Les Chênes
Le Muy	15	La Peyroua
Draguignan	16	Emile Thomas
		Général Ferrié

## Collèges priorités pour des travaux de transition énergétique

La Valette-du-Var	1	Henri Bosco
Solliès-Pont	2	Val du Gapeau
La Crau	3	Le Fenouillet
Le Luc-en-Provence	4	Pierre de Coubertin
Brignoles	5	Paul Cézanne
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	6	Henri Matisse
Le Beausset	7	Jean Giono

# Équipement et mobilier

## Des infrastructures sportives multisports

**G**ymnases, salles de sport, plateaux sportifs près des collèges... Parce que le sport est une matière comme les autres, le Département réalise des équipements sportifs de qualité à proximité des collèges. Basket, handball, volley-ball, tennis, badminton ou même escalade... Les collégiens peuvent pratiquer toutes sortes de disciplines pendant les cours d'éducation physique, et dans des conditions optimales !



### 3 nouveaux gymnases dans les 3 ans à venir

**Les Arcs** : collège Jacques Prévert,

**Barjols** : collège Joseph d'Arbaud,

**Roquebrune-sur-Argens** : collège André Cabasse.

Depuis 2004, dans le cadre du programme de construction de gymnases à proximité des collèges, le Département a réalisé

30 opérations et a engagé plus de 125 M€. Une réflexion relative à la définition de nouveau modèle d'aménagement d'espaces sportifs, à leur conception et leur construction a été engagée. Cette démarche innovante, "Gymnases 2.0", est lancée pour réaliser des équipements sportifs de qualité et adaptés aux besoins des collégiens varois. La volonté du Département est de proposer un nouveau concept de gymnases répondant à la fois à des objectifs de flexibilité d'usages, d'économie de conception, de construction et d'exploitation, de performances environnementales et de qualité architecturale. La réalisation des gymnases des Arcs-sur-Argens, Barjols et Roquebrune-sur-Argens répondra à cette démarche. Les projets restent conçus en partenariat avec les communes (cofinancement, exploitation) afin de répondre aux besoins locaux spécifiques ou complémentaires.



**30**  **gymnases** réalisés  
entre 2004 et 2019

**125 millions d'€**  
investis pour leur construction



## Équipement et mobilier

### Numérique : montée en puissance dans les collèges

**100 %** des collèges publics varois bénéficient d'un environnement numérique performant. C'est l'objectif que s'est fixé le Département du Var dès 2012 en engageant le schéma de développement du numérique. Toutes les salles de cours disposent d'un vidéo-projecteur et d'un ordinateur.



Plus de **14 000**  
**ordinateurs achetés**  
par le Département  
pour les collèges varois

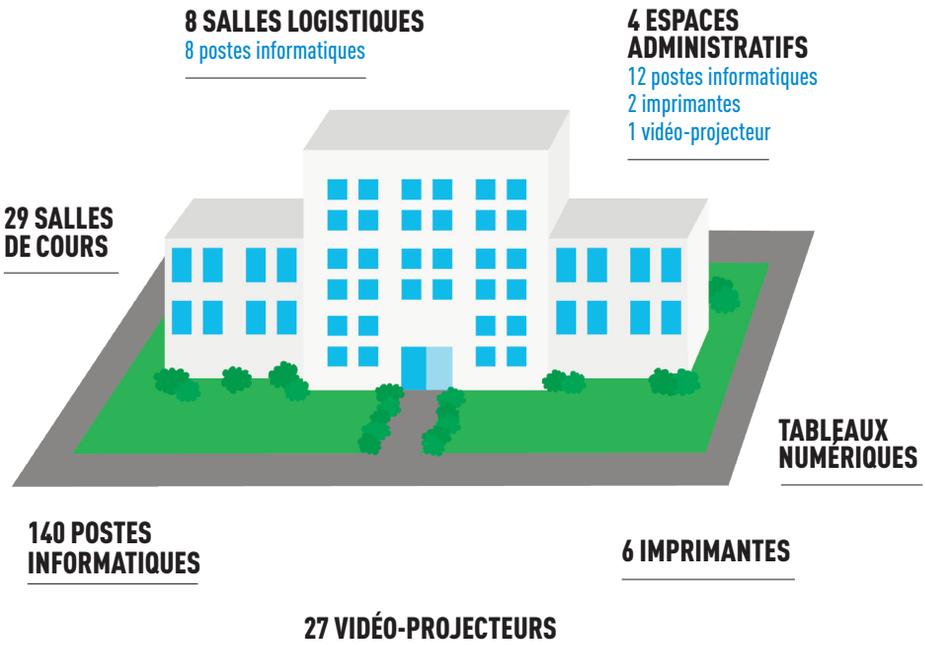
Entre 2018 et 2020,  
**+ de 4,8 millions d'€**  
**investis** pour doter les collèges publics varois d'un parc informatique moderne contribuant à la réussite des collégiens.

**Tous les 7 ans,  
le matériel  
informatique  
est renouvelé.**

Dans le Var, le Département fournit également le matériel informatique de l'administration.

## Équipements types

Le Département, accompagné par les services de l'Éducation nationale, a défini une architecture basée sur un collège de 600 élèves. Elle est, bien sûr, ajustée au cas par cas pour s'adapter aux réalités de chaque établissement.



## La fibre qui a tout changé



Le Département poursuit la mise en place du schéma de développement numérique avec le raccordement des collèges varois au haut débit, voire au très haut débit. Il s'agit de faire évoluer le débit de tous les collèges de 8 MB à plus de 30 MB d'ici à 2022.

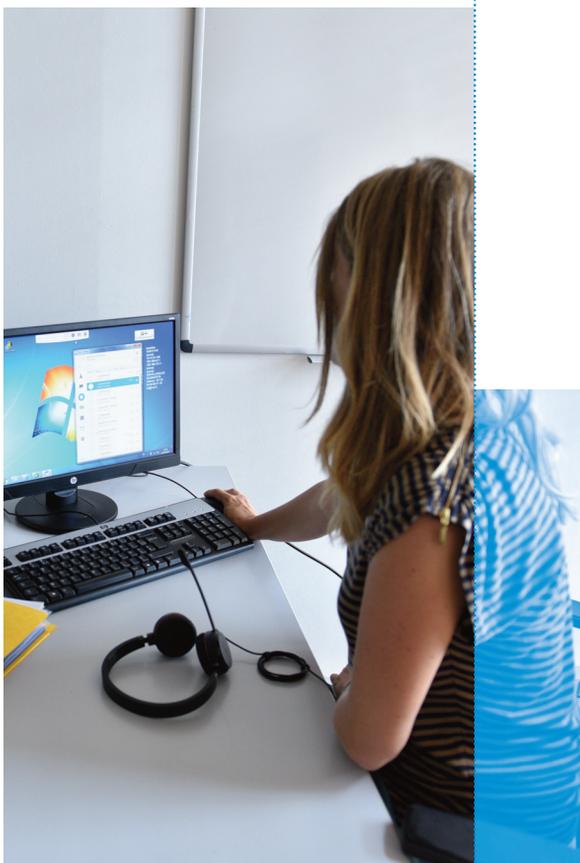
Depuis 2015, le collège Léonard de Vinci à Montauroux est relié à la fibre. Il bénéficie d'un débit 30 fois plus rapide qu'avant. Cela a permis d'adapter les usages d'enseignement aux nouvelles méthodes pédagogiques. Même l'appel est désormais fait avec une tablette !

**À la rentrée 2019/2020, 34 collèges étaient connectés au très haut débit, et notamment tous les établissements de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

## Maintenance du patrimoine numérique éducatif

Le Département assure la maintenance, la gestion et l'accompagnement des usagers du numérique éducatif dans les 71 collèges publics du Var.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les demandes et incidents sont collectés en un point central et traités à distance, sauf si besoin d'une intervention sur site. Trois équipes de proximité, à Draguignan, Saint-Maximin et Toulon, constituées de techniciens d'intervention vont effectuer des visites périodiques pour veiller au respect de l'architecture de référence. Elles accompagnent également les collèges dans le volet numérique de leur projet d'établissement.



## Équipement et mobilier

## Le mobilier et le matériel

**P**ipettes, ballons de sport, armoire à pharmacie mais aussi chaises de réfectoire, photocopieurs ou encore matériel d'entretien... Le Département du Var équipe tous les collèges varois, pour leur bon fonctionnement mais également pour le bien-être des agents départementaux qui y travaillent.



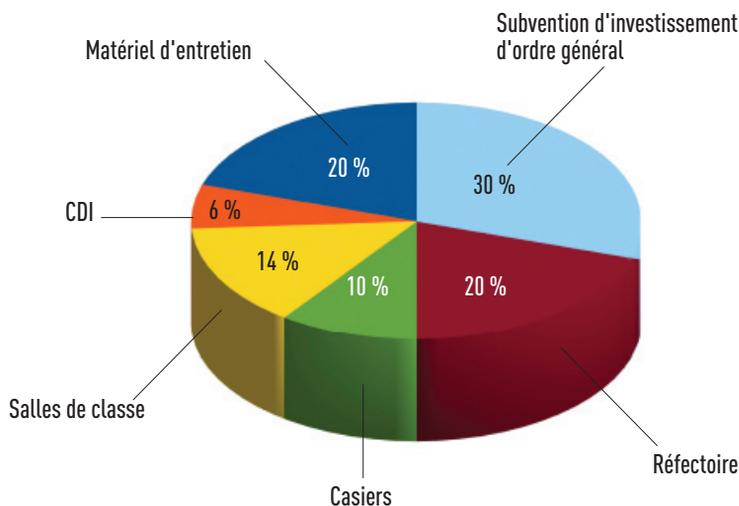
**Chaque année,  
le Département  
investit 1,22 M€**



Chaque classe, espace de travail ou usager du collège a besoin de matériel. Il manque une chauffeuse au centre de documentation et d'information (CDI) ? Un meuble dans le bureau du principal ? Les chaises des salles de classe sont trop vieilles et celles du réfectoire, trop lourdes ?

Des casiers doivent être installés pour décharger les cartables des élèves ? Voici quelques exemples des dépenses de mobilier que le Département prend en charge.

## Répartition des dépenses annuelles à budget constant



Cet investissement est primordial pour les élèves et les enseignants. Mais aussi pour les agents. Le Département est très attentif à leurs conditions de travail et à leurs équipements. Par exemple, il investit dans du matériel moins lourd, plus ergonomique et plus maniable, afin de limiter les troubles musculo-squelettiques. Il équipe également les agents de tenues adaptées à leurs missions.

Une subvention d'investissement général est allouée aux collèges pour leur permettre d'acheter ce qui ne rentre pas dans la programmation annuelle.



## On recycle !

Lors de la restructuration d'un collège, un inventaire du matériel existant est systématiquement effectué. Et très souvent, le mobilier est encore en très bon état. Le Département refuse de le jeter. Il partira dans les établissements qui ont des besoins.

COLLEGE

# AGENTS & FONCTIONNEMENT



# Le personnel

**L**e Département emploie dans les collèges, plus de 900 agents, répartis dans les 71 établissements publics varois : chefs et seconds de cuisine, agents polyvalents d'entretien et de restauration, ouvriers de maintenance, agents d'accueil, agents chef... Leurs missions sont indispensables au bon fonctionnement des établissements : propreté et rangement des locaux, préparation et service des repas, entretien des espaces extérieurs, maintenance... Autant de tâches essentielles pour que les élèves se sentent bien dans leur collège.

## Quel statut pour les agents des collèges ?

La loi du 13 août 2004 est venue modifier la répartition des compétences sur la gestion des collèges. Dorénavant, *“le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves”*. Depuis cette date, *“le Département assure le recrutement et la gestion des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges”* (art. L213- 2-1 du Code de l'éducation).

Les personnels TOS, devenus Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) sont des agents de la fonction publique territoriale, tout en étant affectés à un Établissement public local d'enseignement (EPL). Ainsi, le personnel ATTEE est soumis à l'exercice d'une double autorité : d'une part, l'autorité hiérarchique assurée par le Président du Département et, d'autre part, l'autorité fonctionnelle confiée au chef d'établissement. Cette double autorité hiérarchique et fonctionnelle, définie par le cadre légal et réglementaire, nécessite une forte coordination entre les services du Département et les personnels de direction des collèges, dans l'intérêt du service public et des agents.



## Le personnel

### Les agents départementaux dans les collèges





### L'agent chef magasinier

Il planifie l'activité des équipes d'entretien. Il hiérarchise les urgences, définit les besoins en formation ou spécialisation de l'équipe. Il participe avec l'adjoint gestionnaire du collège à la gestion des ressources humaines de l'équipe.



### L'agent d'accueil

Il assure la sécurité des accès et le filtrage des entrées, l'accueil et l'orientation des usagers. Il assure également l'accueil téléphonique, la réception et le départ du courrier.



### Le chef de cuisine

Il confectionne avec l'aide de son équipe environ 460 repas en moyenne, chaque jour, à partir de produits frais. Il dirige l'équipe de cuisine et de petite plonge et en coordonne l'activité. De plus, il s'applique à respecter l'équilibre alimentaire et les normes d'hygiène pour la confection des repas.



### Le second de cuisine

Il assiste ou remplace le chef de cuisine dans ses fonctions. Il gère un secteur de production sous l'autorité du chef de cuisine.



### L'ouvrier de maintenance

Il assure la maintenance courante des bâtiments, des équipements intérieurs et extérieurs pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il contrôle et surveille l'état de bon fonctionnement des installations. Il détermine les travaux à réaliser soit par une intervention directe, ou par un intervenant extérieur. Il applique et fait appliquer les règles et consignes de sécurité.



### L'agent d'entretien polyvalent

Il assure le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des collègues. Il participe au service de restauration et à la petite plonge.

## Le personnel

# Une journée des agents dans un collège



L'agent d'accueil ouvre les portes du collège à 6 h 30 à l'équipe d'agents techniques du matin.



La brigade composée d'un chef de cuisine, un second et un troisième travaille les préparations froides pour le déjeuner.



Avant l'arrivée des collégiens, l'équipe d'entretien se met à l'ouvrage. Au programme : les classes, les sanitaires...



La lingère, u lent, lave les des agents, équipes de sp



Le service commence. Une partie des agents participe à la distribution des plats.



Les agents polyvalents s'occupent du rangement et de la plonge.



Après le repas, il faut nettoyer le réfectoire.



L'ouvrier de ma coupe en priorité vau d'urgen maintenance. clé, de porte,

600



Un agent polyvalent de travail les maillots des sports...



Objectif : 460 repas à servir pour midi ! La brigade de cuisine commence la préparation des plats chauds.



Une deuxième équipe d'agents polyvalents arrive !



Les allées et venues dans le collège sont gérées par l'agent d'accueil ainsi que l'envoi et le tri du courrier.



La maintenance s'occupe de tous les travaux et de résoudre un problème de table...



Une cuisine bien gérée impose aussi une gestion vigilante de son stock. Le chef prépare ses menus.



L'équipe d'agents d'entretien de l'après-midi continue le travail dans les classes libérées jusqu'à 18 h 30.



L'agent d'accueil ferme le collège.

# Restauration scolaire

**P**lus de 32 000 élèves varois mangent chaque jour dans leur collège. Le Département assure nutritionnel et un moment de convivialité. Une charte, signée en 2016



## Un engagement fort !

Les collèges n'ont pas d'obligation de proposer un service de restauration scolaire. Quand il existe, ce service relève obligatoirement du Département. Le Var se mobilise depuis plusieurs années pour offrir un service de qualité avec, dans la plupart des établissements, une cuisine réalisée sur place par les agents départementaux. 95 % des collèges varois ont leur propre cuisine et un personnel dédié. Le Département fixe le cadre général mais chaque

collège dispose, pour faciliter l'organisation, d'une gestion autonome : budget, élaboration des menus, achats des denrées, négociation avec les producteurs locaux...

## Sécuriser et gérer l'accès

Pour améliorer l'accès et la gestion de la restauration scolaire, le Département incite à la mise en place de **bornes biométriques**.



rtement est très investi pour faire du déjeuner scolaire un repas de qualité, un apprentis-avec la plupart des collèges publics, conforte cette ambition.

## La restauration scolaire en chiffres



un(e) chef



un(e) second



un(e) troisième

**460**  

**élèves** c'est la capacité d'accueil moyenne des demi-pensions des collèges varois.

**Près de 4 millions de repas servis / an !**



ce qui représente   
**32 000 demi-pensionnaires**  
soit environ 76 % des effectifs

**77,2%**

de demi-pensionnaires  
en milieu rural

**63,2%**

de demi-pensionnaires  
en milieu urbain,  
centre-ville

**60,4%**

de demi-pensionnaires  
en milieu urbain  
périphérique

## Restauration scolaire

### Une charte qualité

En s'engageant dans une démarche qualité de la restauration scolaire, le Département du Var conforte son attachement au service public à vocation sociale. À la fois, il maintient des cuisines de production dans la plupart des collèges, mais également il rend ce service accessible au plus grand nombre à travers sa politique tarifaire.

**Une charte qualité de la restauration scolaire varoise a été signée le 4 mars 2016 par Marc Giraud, Président du Conseil départemental du Var.**

Cette charte, élaborée avec les chefs de cuisine, les gestionnaires et les chefs d'établissement, ambitionne de faire découvrir et apprécier aux jeunes toute la richesse des saveurs des terroirs varois. Elle clarifie, avec

des objectifs simples, la qualité attendue dans les restaurants des collèges. Et elle fixe le cadre pour proposer une restauration de qualité : plans de maîtrise sanitaire, formation des personnels, renouvellement du matériel, mise aux normes des unités de restauration, réfection des selfs... Un restaurant scolaire qui fonctionne bien est un pôle d'équilibre pour les élèves.



### Un déjeuner pour tous

Le Département a mis en place une bourse pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier du déjeuner scolaire. Cette aide représente 1 € en moyenne par repas, ce qui permet aux parents de payer 2 € un repas complet de qualité à la place de 3 €. Elle est versée aux collègues au bénéfice des élèves demi-pensionnaires boursiers.

Chaque année, près de 7 000 demi-pensionnaires en bénéficient.

## Sans concession !

**L**a sécurité alimentaire est la première préoccupation des acteurs de la restauration scolaire.

La collectivité s'engage à travers :

- **la formation** : dispensée en interne par le conseiller technique chargé de l'assistance, du conseil et de la formation en hygiène et sécurité alimentaire ;
- **l'accompagnement sur site** : visites et conseils, afin d'accompagner la conformité avec la réglementation et d'aider à la mise en œuvre des mesures correctives à apporter.



- **la prise en charge totale des auto-contrôles** : analyses bactériologiques de prélèvements alimentaires et de prélèvements de surface par le Laboratoire départemental d'analyses à raison de 5 passages annuels. Les résultats des analyses sont adressés aux établissements ainsi qu'à la Direction des collèges. Ce qui permet au conseiller technique de dialoguer avec les établissements sur les mesures à prendre en cas d'analyses non conformes.

Les établissements s'engagent à mettre en pratique et à personnaliser le Plan de maîtrise sanitaire (PMS), à appliquer les mesures correctives préconisées par le laboratoire départemental d'analyse et les conseillers techniques de la collectivité, et à signaler toute anomalie relevée..

## Restauration scolaire

Au menu...



**LE DÉPARTEMENT**  
**SÛRE LES REPAS DE 32 000**  
**SEMI-PENSIONNAIRES VAROIS**

**Une assiette de qualité**

- Cuisiner des produits frais de saison, issus d'une agriculture biologique ou raisonnée et cultivés sur le territoire : tel est le défi quotidien relevé par les chefs de cuisine des collèges du Var.
- Des équipes formées avec du matériel de cuisine ergonomique et aux normes.
- Des analyses bactériologiques tout au long de l'année.
- Une charte de qualité qui engage le Département, le collège et l'Éducation Nationale. Elle garantit la qualité des produits et favorise les circuits courts.

.....

**Pour un prix de revient total de 7 € par repas :**

- **Le Département du Var prend à sa charge 4 €**
- **part payée par la famille : 3 € SEULEMENT**

*Une aide à la demi-pension qui s'élève à 1 € par repas, permet, pour les boursiers demi-pensionnaires, d'alléger encore les factures. 7 000 familles en bénéficient.*

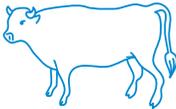
Source : Département du Var - Direction de l'Éducation - 2017

## Petits plats en équilibre !

L'équilibre nutritionnel est primordial pour des élèves en pleine croissance. L'arrêté du 30 septembre 2011 pose les bases de cet équilibre en cinq points :

### • LES PLATS PROTIDIQUES

**4 viandes** (bœuf, veau, agneau, abats non hachés)



**et 4 poissons**  **obligatoires**

### • LES LAITAGES

**1 laitage par jour**  (en respectant les fréquences de teneur en calcium)

### • LES FRUITS

**au moins 8 fruits crus** sur 20 services



### • LES FÉCULENTS

**1 féculent par repas** (en dehors du pain)



### • LES FRITURES

**pas plus de 4** sur 20 services



À la demande des établissements, un conseiller technique du Département vérifie l'équilibre des menus.

## Restauration scolaire

### Des cuisines bien équipées...



Les techniciens restauration de la DC chargés des équipements programment chaque année, en collaboration avec les établissements, le remplacement de matériels de restauration.

Les critères sont :

- la vétusté,
- la croissance d'effectifs,
- la sécurité (zones de préparations froides, par exemple),
- l'ergonomie du travail pour les personnels,
- la qualité culinaire et l'éducation au goût (éplucheuses, essoreuses, coupe légumes...)

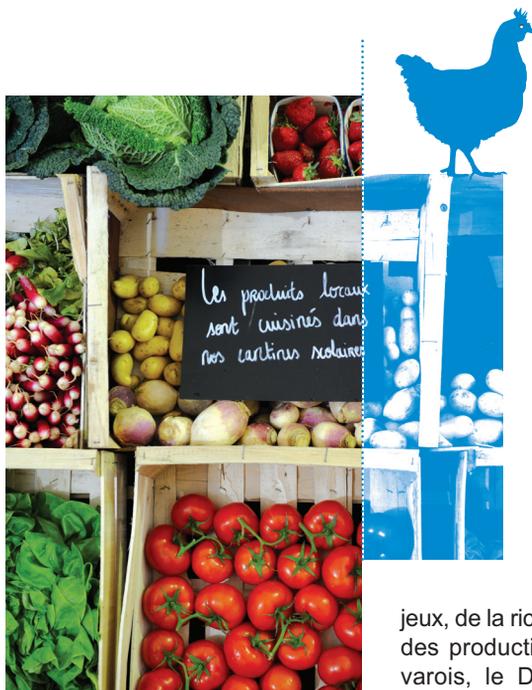
Qualité oblige. Comme pour la construction, le Département fait un effort sur l'équipement des cuisines avec des matériels performants d'un point de vue énergétique : consommation réduite de fluides, d'énergie et de produits lessiviels. En collaboration avec la Direction des bâtiments et équipements publics (DBEP), des opérations de restructuration sont aussi programmées. Chaque année, le Département y consacre près d'**1 million d'€**.

### ... Et bien entretenues

Les établissements s'engagent à entretenir avec soin les équipements :

- en prenant les contrats de maintenance adéquats sur l'ensemble des éléments de cuisson et l'ensemble des matériels de froid (y compris fontaines à eau, adoucisseurs et extractions),
- en respectant les pratiques de nettoyage des matériels indiquées par les fabricants, les fournisseurs ou la collectivité.

## En circuits courts



Manger mieux, participer à maintenir une économie locale... Quelles que soient les motivations, l'achat en circuits courts contribue à maintenir une agriculture à proximité des villes. Et aussi préserve les espaces agricoles qui participent à la formation des paysages varois.

Conscient de ces enjeux, de la richesse et de la diversité des productions sur les territoires varois, le Département s'est engagé dans la valorisation et la promotion des produits agricoles par la mise en relation des producteurs avec les gestionnaires de la restauration collective. Cuisiner des produits frais, de saison, issus d'une agriculture biologique ou raisonnée et cultivés sur le territoire : tel est le défi quotidien relevé par les chefs de cuisine des collèges du Var. Soucieux de valoriser la richesse et la diversité des productions agricoles locales, le Département soutient l'organisation de l'approvisionnement en circuits courts dans les collèges publics avec la volonté d'introduire une composante bio ou locale dans chaque repas du restaurant scolaire.

## Restauration scolaire

**F**rédéric Lacomba est le chef de cuisine du restaurant scolaire du collège Pierre Gassendi à Rocbaron. Charles Trabaud est producteur de légumes secs à Rocbaron.

Tous deux travaillent ensemble. L'un passe commande à l'autre pour cuisiner des produits frais, locaux et de saison.

Arrivé en septembre 2018 au collège Pierre Gassendi à Rocbaron, le chef de cuisine Frédéric Lacomba envisage son métier avec

enthousiasme et conviction. Et sa priorité est de proposer aux collégiens des produits locaux et de qualité. "C'est très important pour moi que les enfants puissent manger, plusieurs fois par semaine, un repas confectionné à partir d'aliments cultivés près de chez eux", explique-t-il. C'est pourquoi il fait appel régulièrement à des producteurs du coin, comme Charles Trabaud, exploitant agricole qui cultive des lentilles, des pois chiches... "Souvent, les élèves redécouvrent ou même découvrent des saveurs. Nous essayons d'être des éducateurs du goût en leur faisant connaître de nouveaux produits. C'est une mission que je prends très à cœur", continue le chef. Et, à chaque

## Portraits croisés





fois, il précise la provenance des produits sur la rampe, mais également sur les menus que les parents consultent en ligne. *"Je cuisine les pois chiches de Charles Trabaud souvent en entrée avec du cumin ou alors en garniture de légumes"*. De son côté, le producteur prend aussi beaucoup de plaisir à collaborer avec les cuisiniers des collèges. *"Nous partageons notre amour des produits. Je livre moi-même mes légumes, comme ça j'ai un lien avec les chefs. En plus du collègue Pierre Gassendi, je travaille avec le collègue Jacques-Yves Cousteau à La Garde et Henri Bosco à La Valette-du-Var"*, précise l'agriculteur. *"À l'heure actuelle, c'est important de permettre aux jeunes de manger des repas préparés avec une nourriture produite à proximité de chez eux"*.

Cette démarche, initiée il y a plusieurs années par le Département, est partagée par de nombreux chefs de cuisine des collèges varois. *"Tous les chefs préfèrent travailler des produits nobles plutôt que d'ouvrir des boîtes. Ils sont bien sûr plus qualitatifs avec une meilleure tenue à la cuisson"*, affirme

Frédéric Lacomba. Et les collègues apprécient ces repas issus de l'agriculture locale. *"Certains élèves sont venus avec leurs parents m'acheter en direct mes produits suite à un menu à la cantine cuisiné par Frédéric !"*, conclut l'agriculteur.



# Carte des lieux de pro



# Production en 2020



-  OLÉICULTURE **BIO**
-  APICULTEUR
-  PORC NOIR
-  VIANDE BOVINE
-  VOLAILLE **BIO** PAC ET DÉCOUPE
-  FRAISES
-  PAIN **BIO**
-  MELONS
-  POMME-DE-TERRE
-  POIS CHICHES, LENTILLES **BIO**
-  OEUFS DE POULE **BIO**
-  PRODUITS LAITIERS DE CHÈVRE
-  PRODUITS LAITIERS DE BREBIS
-  PRODUITS LAITIERS DE VACHE
-  LÉGUMES
-  FRUITS
-  FRUITS **BIO**
-  LÉGUMES **BIO**
-  PÂTES
-  PRÉPARATIONS SALÉES EXOTIQUES

# Dotation et subvention de fonctionnement

Elles sont versées tous les ans aux collèges par le Département. Elles permettent de financer leur fonctionnement en toute autonomie : dépenses liées à la pédagogie, à l'administration des collèges et à l'entretien courant. C'est à la fois une obligation et une volonté du Département.

**Le montant des dotations et subventions de fonctionnement s'élève à 5,4M d'€.**

La dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction de la superficie du collège, du nombre d'élèves mais également des comptes financiers des trois années précédentes. Ces comptes permettent de retracer les dépenses réelles de chaque collège. Ce mode de calcul, identique pour chacun, permet d'être le plus juste et le plus transparent pour tous les établissements.

## Et le privé ?

Au même titre que les collèges publics, les 14 collèges privés varois bénéficient d'une aide départementale pour leur fonctionnement. C'est ce qui s'appelle le forfait d'externat. Il permet de financer les salaires de certains personnels et couvre une partie des charges de fonctionnement des établissements privés. Cette dotation assure, ainsi, un traitement équitable de tous les collégiens varois, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé.



## Ouverture des collèges hors temps scolaire

Aller au collège quand il n'y a pas cours, mais quelle drôle d'idée ! Depuis plus de 10 ans, le Département ouvre ses collèges et gymnases hors temps scolaire. Il s'agit de mettre des équipements performants, à disposition des communes, des associations, de la population... Bref, du plus grand nombre. Chaque année, plus de 200 conventions sont signées entre le Département, le chef de l'établissement concerné et la structure utilisatrice. Une quarantaine de collèges joue le jeu et ouvre ainsi leurs grilles, une fois la cloche sonnée. Précurseur dans ce domaine, le Département



du Var fait de ses infrastructures de véritables lieux de ressource pour les territoires.

Formations informatiques, radio locale, spectacles, conférences, activités sportives diverses... Les collèges varois s'ouvrent à tout et à tous ! Si les activités culturelles sont majoritaires, de plus en plus de formations et manifestations sportives sont organisées dans les collèges. Une charte fixe le principe d'utilisation des locaux. *“Nous conventionnons pour chaque opération afin de généraliser cette pratique à l'ensemble des collèges tout en clarifiant les responsabilités de chacune des parties”*, expliquent les agents départementaux en charge de ce service. *“Et les structures bénéficient ainsi de locaux fonctionnels”*.

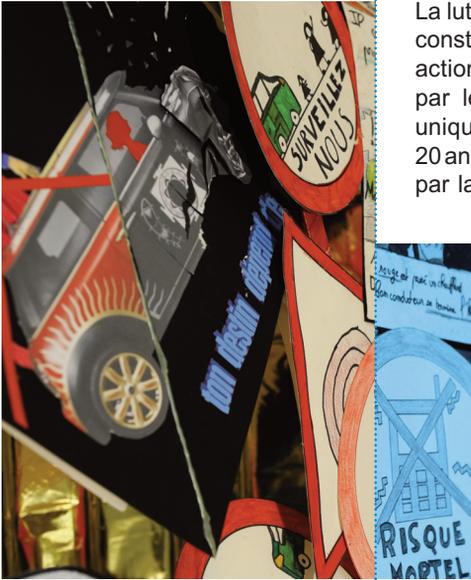
Grâce aux équipements numériques des collèges, l'ouverture va pouvoir s'étendre à d'autres champs d'action et participer à lutter contre la fracture numérique.

# ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET JEUNESSE



# Projets éducatifs spécifiques

## Le Challenge inter-collèges de la sécurité routière



La lutte contre les dangers de la route constitue un enjeu prioritaire dans les actions de sécurité routière menées par le Département du Var. Action unique en France depuis plus de 20 ans, mise en place conjointement par la Maison de la sécurité routière

et le Département, le Challenge inter-collèges mobilise les collégiens varois. Il est co-financé par l'État et le Conseil départemental du Var dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le principe est simple : faire travailler les collégiens tout au long de l'année, sur des thèmes de sécurité routière non imposés, en produisant des dessins, des affiches,

des poèmes, des vidéos, des maquettes... Il s'agit de leur faire prendre conscience que la route constitue un réel danger si les usagers n'ont pas les comportements adaptés. Leurs productions sont évaluées, en fin d'année scolaire, par un jury et donnent lieu à l'attribution de prix aux lauréats. Les collèges inscrits bénéficient également d'une à deux journées de sensibilisation avec des ateliers

pédagogiques sur la sécurité dans les transports scolaires, l'importance du port de la ceinture de sécurité en voiture et du casque en 2 roues, les risques lors de sorties entre amis ou encore la prévention des conduites addictives comme la consommation d'alcool et de cannabis.

Chaque année, environ 8 000 élèves dans plus de 20 collèges y participent.



## Projets éducatifs spécifiques

### Classes "Environnement et Territoires varois", un succès !

**P**réserver l'environnement est une priorité dans les collèges varois depuis plus d'une vingtaine d'année. Le Département et l'Éducation nationale ont mis en place des classes "Environnement et Territoires varois". Cette formule novatrice en France a évolué d'un travail sur un projet, vers un travail sur les problématiques, les enjeux. Cette performance pédagogique fait d'ailleurs école au niveau national. Chaque année, près d'une quarantaine de collèges varois participent à ce projet.



Chaque année, une quarantaine de collèges participent à 70 projets, élaborés par les enseignants. Ils permettent d'instaurer une réelle culture et conscience de protection de l'environnement et de développement durable chez les jeunes varois. De nombreuses animations sont proposées afin de développer la sensibilité des élèves et leur esprit critique et, leur apporter des connaissances. Sont abordés les thèmes écologiques comme la forêt, les espaces naturels, la mer, le littoral, la gestion des déchets mais aussi l'aspect culturel et socio-économique comme la connaissance et la préservation du patrimoine local ou

l'urbanisme... Des déplacements sur le terrain, comme sur les Espaces naturels Sensibles (ENS) du Département, sont organisés pour mettre en place des ateliers.

**Le Département apporte une aide forfaitaire aux collèges, dont le projet est retenu dans le dispositif. Le montant global s'élève à 30 000 € pour tout le dispositif.**

En début d'année scolaire, le Département adresse un appel à projet à l'ensemble des collèges du Var. Les projets sont examinés en comité de pilotage en partenariat avec le Rectorat et la Direction académique du Var.



## Projets éducatifs spécifiques

### Comprendre les inondations



2003. Le Département est déjà en charge de l'entretien du fleuve Argens depuis plusieurs années. Pour accompagner et expliquer, son action, le service rivières crée les **“Classes Argens”**. Il propose aux collégiens un programme en sept séances de découverte du milieu. Différentes thématiques sont abordées avec une visite sur site à la fin du cycle. Dès 2010, suite aux terribles inondations, le programme s'est tourné vers le risque inondation. On évoque davantage la gestion de crise, l'économie, même le social.

Les enfants parcourent à pied leur ville ou village pour comprendre ce qu'il s'est passé. Ils rencontrent les acteurs de la prévention comme les pompiers. Ils travaillent aussi avec les élus, des témoins... Après quatre séances de rencontres, de débats, d'explications, les enfants deviennent, eux-mêmes, des aménageurs de territoire, à travers le jeu RiverMed. C'est un succès. Chaque année, plus d'une quinzaine de classes s'inscrit. Une partie des collèges du bassin versant du fleuve a participé au moins une fois à un projet “Classe Argens”.

## Les gestes qui sauvent

Que faire en cas d'incendie, d'inondation ou de séisme ? Dans les collèges du Var, élèves, professeurs et personnels reçoivent une formation par les sapeurs-pompiers. À ce jour, plus de 30 collèges ont suivi une formation IPCS (Information préventive aux comportements qui sauvent).

Depuis le 15 janvier 2014, une convention a été signée entre l'Éducation nationale, la Préfecture du Var, le Département et le Service départemental d'incendie et de secours. Le but est de former les personnels et élèves à avoir des comportements responsables face aux dangers. *"Il faut créer une culture de sécurité pour diminuer le sentiment de panique"*, explique le capitaine Michel Thomas, concepteur de ces formations.

De nombreux collèges varois sont volontaires pour accueillir les pompiers lors de ces journées de formation. *"Les formations se déroulent en plusieurs temps. Nous formons d'un côté, le personnel et les enseignants, et de l'autre, les collégiens. Ce sont des pompiers volontaires et expérimentés qui animent ces journées. Par des procédés ludiques et des mises en situation, nous tentons de créer des ancrages mémoriels pour éviter les mouvements de panique. Nous apprenons également les comportements qui sauvent, pour permettre aux secours d'être, immédiatement et totalement, efficaces"*. Ce dispositif a été mis en place grâce à un travail en réseau entre les différents partenaires.

Dans chaque classe, six élèves sont choisis par leurs professeurs pour assister aux ateliers sécurité. En cas de danger, ils sont chargés d'aider les adultes pour



faire évacuer les élèves, ou protéger et rassurer les plus fragiles.

Toutes les classes de confinement des collèges du bassin versant du fleuve Argens sont équipées d'une mallette de survie comprenant des lampes torches, une radio... Un équipement acheté par le Département dans le cadre du Plan d'actions et de prévention contre les inondations (Papi).

## Projets éducatifs spécifiques

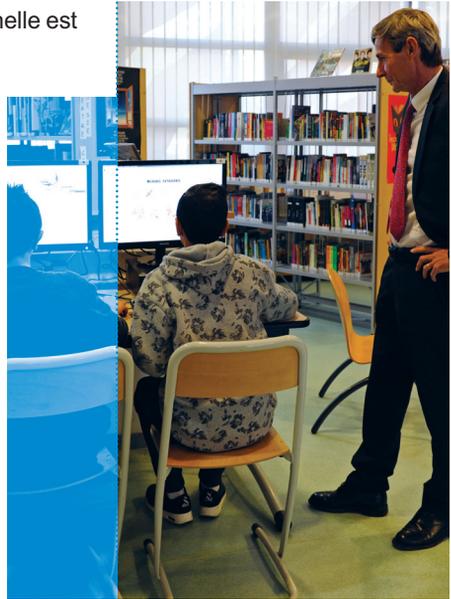
### Stop au gaspillage alimentaire



La lutte contre le gaspillage alimentaire c'est l'affaire de tous ! Dans les collèges, le Conseil départemental mène depuis 2014 différentes actions : réunions d'informations auprès des équipes de directions, accompagnement des agents départementaux en charge de la restauration scolaire, ateliers pédagogiques auprès des élèves, pesée des déchets alimentaires avant et après les actions de sensibilisation... Plus d'une vingtaine d'établissements est engagée dans cette démarche.

## Choisir une formation

Parce que l'orientation professionnelle est essentielle, le Département du Var en partenariat avec l'Éducation nationale, organise les Forums des formations et des métiers. Ils se déroulent tous les ans sur les différents bas-



sins d'éducation : Draguignan, Brignoles, Saint-Raphaël, La Seyne-sur-Mer, Hyères-Palmiers, Toulon. Ils rassemblent les élèves de 3<sup>e</sup> de tous les collèges varois, des enseignants de CFA et de lycées professionnels, et des professionnels. Dans le cadre d'un travail pédagogique, ils font découvrir les formations et les métiers vers lesquels les

élèves pourront s'orienter. Ils permettent des échanges entre les professionnels, les organismes de formation et les collèges de chaque territoire afin de donner aux jeunes la meilleure information.

# Les projets artistiques, culturels et scientifiques

**F**avoriser l'ouverture d'esprit chez les jeunes. Leur permettre d'accéder à la culture, de découvrir les différentes formes d'art ou d'appréhender les sciences, tels sont les objectifs du Département en finançant des projets artistiques, culturels et scientifiques dans les collèges.

Visiter un musée, mettre en place une classe danse, patrimoine, orchestre ou encore astronomie, se rendre à un spectacle, organiser un défi lecture ou un tournoi d'improvisation, découvrir le Parc national de Port-Cros et la biodiversité et la forêt varoises... Voici quelques exemples de projets mis en place dans les collèges varois et financés par le Conseil départemental.

Depuis plus de 15 ans, ce dispositif consiste à organiser, durant le temps scolaire et en lien avec les programmes, des activités artistiques dans des domaines variés (arts visuels, patrimoine, cinéma...) en collaboration avec des professionnels de la culture autour d'une réalisation artistique, scientifique ou culturelle.

Chaque année, plus de 7 500 collégiens bénéficient de ce dispositif ce qui représente près de 70 projets financés dans une trentaine d'établissements.



# Action Jeunesse

## Le Pass' sport découverte

Voile, BMX, escalade, équitation, et bien d'autres sports de plein air... Depuis 2017, avec le Pass'sport découverte, le Département propose aux jeunes varois, âgés de 10 à 16 ans, de découvrir des activités pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et de Pâques. Ils ont accès à un stage gratuit de 2 jours, encadré par des éducateurs qualifiés. Les activités se déroulent sur plusieurs communes varoises. Elles se pratiquent dans les infrastructures

des collèges, mais aussi sur les espaces naturels sensibles appartenant au Département, ou encore sur des plateaux sportifs des communes ou les bases nautiques.

Pour que les inscriptions soient facilitées, les services départementaux ont mis en place une procédure en ligne sur [var.fr](http://var.fr). Toutes les informations sont également consultables sur [colleges.var.fr](http://colleges.var.fr). Le Département du Var joue un rôle majeur en direction du sport et de la jeunesse.

LE DÉPARTEMENT

Le Pass' **SPORT DÉCOUVERTE** SAISON 2020-2021

Tente **1** nouveau sport !

POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF GRATUIT, IL FAUT :

**HABITER DANS LE VAR  
ÊTRE ÂGÉ DE 10 À 16 ANS**

Choisis ton sport sur [colleges.var.fr](http://colleges.var.fr)

Les participants bénéficient d'une initiation sportive gratuite sur deux jours encadrée par des éducateurs qualifiés.

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

*Les enfants peuvent prétendre à 2 stages par année scolaire.  
Les stages sont gratuits dans la limite des places disponibles.  
Les transports et le pique-nique sont à la charge des parents.*

# Bourse départementale

**L**e Département attribue une bourse sur critères sociaux aux collégiens les plus modestes. Elle a pour but d'améliorer les conditions matérielles des familles en difficulté et de contribuer à la réussite scolaire des enfants.

Cette bourse est octroyée aux seuls collégiens externes bénéficiant déjà d'une bourse de l'Éducation nationale d'échelon 2 ou 3. C'est donc une aide supplémentaire du Département adressée aux familles.

Les demandes de bourse départementale se font de manière dématérialisée sur le site départemental [teleservices.var.fr](http://teleservices.var.fr). Très simple d'utilisation, ce dispositif permet un meilleur suivi des démarches et une contraction des délais d'instruction.



**320 000 € par an, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.**

Près de 2 500 collégiens bénéficient chaque année de cette bourse départementale d'un montant de 130 €. Elle permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

# Le portail des collèves



Le Département dispose d'un portail des collèves.

Simple d'accès, il offre un outil performant sur la sectorisation. En tapant simplement une adresse, le nom du collège du secteur s'affiche.

Plus détaillées, les fiches sur chaque établissement permettent d'avoir une vision générale des conditions d'accueil des élèves.

Toutes les informations sur les dispositifs mis en œuvre par le Département pour accompagner les collégiens y sont mis à l'honneur comme le Pass'sport découverte,

Var jeunesse.

La rubrique "actualité" est, quant à elle, consacrée aux informations sur la vie dans les collèves.

Depuis juin 2020, le portail des collèves offre également aux parents la possibilité de pré-inscrire en ligne leur enfant scolarisé dans un collège public varois au restaurant scolaire via un formulaire unique et simple d'utilisation.

**Le tester, c'est l'adopter : [colleges.var.fr](http://colleges.var.fr)**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |  
**COLLÈGES**

**Directeur de publication** : Marc Giraud

**Coordination éditoriale** : Philippe Vuyenne

**Rédaction** : Sabine Quilici / Muriel Paris

**Photos** : Nicolas Lacroix / Samchedim Damen Debbih

**Conception graphique, infographie, cartographie** :

Lionel Cartier / Laurent Daures / Emmanuel Ros / Nicolas Richarté

**Illustrations vectorielles** : © freepik.com

**Imprimé à 12 000 exemplaires par** le pôle imprimerie en août 2020

**Dépôt légal** - ISSN 2273-2659

**DÉPARTEMENT DU VAR**

Direction de la communication - 390, avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon

**Site et courriel du Département** : [www.var.fr](http://www.var.fr) - [contact@var.fr](mailto:contact@var.fr)



Le gymnase du collège François de Leusse à La Londe-les-Maures, construit par le Département et livré en mai 2019.

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

**SOCIAL**

**ROUTES**

**CULTURE**

**TOURISME**

**COLLÈGES**

**SPORT/JEUNE**

**ENVIRONNEMENT**